

[Français]

M. Clark: Et ma question au ministre des Communications touche . . .

Une voix: . . . à la grève!

M. Clark: La grève, oui, mais . . .

[Traduction]

Ce que je demande au ministre, c'est combien de temps le gouvernement pense que la grève va durer et surtout, étant donné les rumeurs d'élections imminentes au Québec, s'il envisage de prendre des mesures pour assurer la diffusion des programmes de tous les partis ou si, pendant la campagne électorale, il condamnera les Québécois au silence auquel il les a condamnés, par ses actions, pendant le débat sur la constitution?

[Français]

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, comme je le disais à un autre député de Calgary la semaine dernière, en répondant à une question relative à la couverture par câblevision, nous trouvons de ce côté-ci de la Chambre que c'est vraiment nous qui sommes pénalisés pour le manque de couverture, parce que si la population canadienne, particulièrement la population francophone à travers le pays pouvait constater la piètre qualité de l'argumentation mise de l'avant par l'honorable chef de l'opposition et son parti, nous n'en serions que les heureux gagnants, et dans ce sens-là, nous avons vraiment hâte de régler la grève.

LE DROIT DES QUÉBÉCOIS À L'INFORMATION

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Je désire poser une question supplémentaire, madame le Président. Au nom de l'unité nationale, je vais établir la distinction pour le ministre entre Calgary et Edmonton. Il y a une petite différence . . . Mais je crois que selon la question de base ici il s'agit de savoir si la population du Québec aura la possibilité de bénéficier des services de la Société Radio-Canada pendant une période importante comme une élection provinciale. Nous avons eu une situation où les citoyens de la province de Québec se sont vu nier le droit à la télédiffusion des débats du comité constitutionnel et de toutes les choses importantes comme celles-là pour leur avenir. Il s'agit maintenant de savoir si le gouvernement fédéral, responsable de Radio-Canada, est disposé à accepter un autre retard qui pourrait nier aux Québécois le droit d'entendre sur les ondes de Radio-Canada les débats dans une élection provinciale?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, en réponse à l'honorable chef de l'opposition, nous continuons les négociations avec le syndicat évidemment avec lequel Radio-Canada négocie en ce moment. Le ministre du Travail a nommé un négociateur que l'honorable chef de l'opposition connaît très bien. Nous cherchons depuis longtemps à essayer de régler cette grève-là. Les dernières offres

Questions orales

salariales de Radio-Canada comprenaient même un montant forfaitaire de \$2,300.

Je dirai à l'honorable chef de l'opposition que sa remarque sur la différence entre Calgary et Edmonton pourrait être vérifiée avec l'honorable député qui m'a posé la question la semaine dernière, et je lui apprendrai que ce député-là représente bel et bien une circonscription de Calgary et non pas d'Edmonton.

[Traduction]

L'ÉCHÉANCE POUR PARVENIR À UN ACCORD

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Travail. J'aimerais savoir si le gouvernement s'est fixé une échéance pour parvenir à un accord dans ce conflit et si oui, quelle est cette échéance?

● (1440)

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, le très honorable député sait pertinemment que le ministère du Travail n'est pas habilité à fixer d'échéance et que son rôle est d'offrir aux parties en présence les services d'un médiateur qualifié pour leur permettre de parvenir à un accord. Maintenant, si le député veut savoir si nous envisageons d'adopter une loi pour mettre fin à la grève et supprimer le droit à la négociation collective, je tiens à lui dire que ce n'est pas le cas, absolument pas le cas.

J'aimerais que vous lui disiez, madame le Président, que les négociations se poursuivent et que notre médiateur y joue un rôle particulièrement actif. Il est vrai aussi que le syndicat des journalistes a refusé une offre que la direction de Radio-Canada lui a faite vendredi dernier. La partie syndicale comme la partie patronale devront donc encore poursuivre leurs efforts en vue de parvenir à un accord. Il est nécessaire que les syndiqués fassent certaines autres concessions pour que la direction de Radio-Canada puisse faire une meilleure offre en matière de salaires. Je crois qu'avec quelques concessions de part et d'autre, il sera possible de parvenir à un accord et j'ose espérer que nous y parviendrons très bientôt.

* * *

L'EMPLOI ET L'IMMIGRATION

LES CONTRATS SIGNÉS PAR LES DOMESTIQUES AVANT D'IMMIGRER

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre, j'en suis sûr, a reçu des instances de la part de groupes représentant les intérêts de femmes qui viennent travailler au Canada comme domestiques et auxquelles on ne verse pas le salaire ou on n'assure pas les avantages qu'on leur avait promis avant leur arrivée.

Le ministre ou ses collaborateurs envisagent-ils d'inclure dans leur contrat une disposition qui permettrait aux employés de maison de réclamer de leur employeur le salaire et les avantages qu'il a convenu de leur verser avant leur arrivée?